

Je ne vais pas refaire tout l'historique du PLU depuis les premières phases de son élaboration, ce serait trop long étant donné que le travail est lancé depuis 2001 et que l'historique est rappelé dans la délibération de ce soir. Je vais juste revenir sur les dernières étapes.

La dernière fois que nous avons traité du PLU en conseil municipal, c'était pour la validation du PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, qui fixait les grandes orientations du PLU. C'était le 19 avril 2006.

Jusqu'à là les choses s'étaient plutôt bien passées, que ce soit en concertation avec la population par des réunions publiques ou en débats au sein de la majorité car nous avons eu quelques séances de présentation et d'échanges sur ce PADD, dont une le 9 mars 2006 (c'était déjà à ma demande).

Et bien, aussi bizarrement que cela puisse paraître c'est la dernière fois que nous avons débattu entre élus du PLU, que ce soit au conseil municipal ou en réunion de groupe ! 9 mars et 19 avril 2006 !

Depuis, il s'est écoulé 8 mois ! 8 mois pendant lesquels les services ont travaillé ! 8 mois pendant lesquels la commission urbanisme a travaillé ! Mais 8 mois d'omerta pour les élus qui ne faisaient pas partie de cette commission.

Au passage, je voudrais en profiter pour saluer le travail de la commission d'urbanisme, ainsi que le travail de l'AURG et du personnel municipal qui ont participé à l'élaboration de ce PLU. Au-delà du contenu et des choix effectués que je ne puis aujourd'hui apprécier (et pour cause, c'est l'objet de mon intervention) le travail réalisé est considérable.

Pendant ces 8 mois j'ai demandé plusieurs fois des nouvelles du projet... il m'a toujours été répondu que le projet suivait son cours, que tout allait bien... mais jamais d'infos sur le contenu du PLU en cours d'élaboration, aucune info du passage du PADD en PLU.

Autant sur des délibérations courantes il est d'usage de faire confiance au porteur de la délibération et il n'est pas utile d'avoir de grands débats sur ces délibérations, autant sur un projet comme le PLU qui engage la commune pour les 20 prochaines années il est indispensable de partager les orientations (le PADD c'est fait) et de partager la déclinaison pratique de ces orientations (le PLU et c'est là que le bât blesse !).

C'est pourquoi je me suis fait un peu plus insistant il y a un mois pour enfin essayer de savoir ce qui allait être présenté en conseil municipal le 14 décembre... Après 2 ou 3 relances... j'ai obtenu sous forme de CD le PADD (merci je l'avais déjà !) et le règlement d'urbanisme du PLU.

Alors là, j'ai eu le très net sentiment qu'on se moquait de moi, car je ne sais pas si vous avez lu les différents documents du PLU, mais le règlement d'urbanisme c'est le moins accessible, le moins compréhensible de tous les documents du PLU. 95 pages de textes de lois, très utiles pour la mise en œuvre du PLU, mais complètement inutilisables pour avoir une vision claire de ce PLU !

C'est d'autant plus rageant que quand j'ai eu ce règlement d'urbanisme il y a 15 jours, l'ensemble des autres documents existait, peut-être pas dans la version tout à fait définitive mais au moins plus compréhensible que le règlement d'urbanisme.

Je liste ces documents :

- Les éléments qualificatifs du paysage Clairois qui ont été recensés par Marie-Christine Cayla et Laurence Difato, document cité dans le Claix Mag N° 53 cet été. D'ailleurs au-delà des quelques éléments que l'on peut voir dans le document de présentation du PLU, il serait souhaitable de diffuser plus largement ce travail.
- La carte des emplacements réservés pour la réalisation de programmes de logements comportant une portion de logement social découverte en même temps que la population Clairoise dans le Claix mag N° 55 qui vient de sortir.
- Et bien évidemment tous les documents et plans disponibles dans le CD remis la semaine dernière puisque le PLU avait fait l'objet d'une communication à l'ensemble des services de l'état le 7 novembre 2006 !

La première conclusion que j'en tire c'est que le projet qui est proposé aujourd'hui n'est pas le fruit du travail de l'équipe municipale mais de quelques personnes réunies autour du Maire qui n'a pas jugé bon de demander leur avis aux autres élus, ni de leur communiquer la moindre information qui pourtant était disponible !

J'en reviens maintenant aux infos que l'on découvre dans le texte de la délibération :

- « L'ensemble des observations (*de la population*) a été compilé au sein d'un tableau transmis aux élus pour analyse » Ah bon ! Quels élus ? Je suis élu et je n'ai rien vu de tel !
- « Une coordination a eu lieu avec les techniciens et élus communaux... » quels élus ?
- 110 réponses de la commune ont été adressées par écrit suite à des courriers relatifs au PLU. Extraordinaire cette concertation je n'ai pas vu la couleur de la moindre question ni de la moindre réponse !

C'est d'autant plus incroyable cette affaire, que quand je ne suis ému au sujet d'un espace boisé classé qui allait être passé à la tronçonneuse à côté de chez moi avec le nouveau PLU, l'Adjoint à l'urbanisme m'a reçu pour écouter mes

doléances ! Le résultat fut presque immédiat, il restera une petite bande de cet espace boisé classé en limite de ma propriété ! En tant qu'individu j'ai obtenu une modification à la marge du PLU, en tant qu'élue Adjoint au Maire, je n'ai pu avoir la moindre information et émettre le moindre avis ! Je tiens les détails à disposition de ceux qui souhaitent en savoir plus.

Autre anecdote : une élue avait été alertée par ses voisins de la construction probable de logements sociaux à proximité de leurs domiciles... ce qui a permis d'engager un débat avec cette élue et de déplacer les dits logements sociaux !

La deuxième conclusion que j'en tire, c'est que le PLU est la somme des demandes individuelles et nous savons bien que la somme des intérêts individuels n'est pas l'intérêt collectif !

Quant aux éléments qui nous ont été communiqués sur un CD la semaine dernière pour préparer le conseil de ce soir, CD remis sans la moindre explication ou présentation, ils sont inutilisables dans un délai si court. Utiliser la carte qui est sur ce CD c'est comme regarder les paysages Claixois depuis le trou de la serrure de la porte de la Mairie de Claix !

Et depuis la semaine dernière, bien que j'aie déjà exprimé mon point de vue en réunion d'élus de la majorité, il n'y a eu aucune volonté du Maire d'organiser la moindre réunion de travail, d'information ou de concertation avec son équipe !

D'ailleurs ce mode de fonctionnement ne concerne pas que le PLU, plus le mandat avance moins je suis informé de ce qui se passe à la Mairie, et si aujourd'hui je suis contraint de l'exprimer publiquement c'est que la situation s'est aggravée ces derniers mois : plus d'info sur l'activité de la Police municipale, plus d'infos sur les courriers qui arrivent à la Mairie, des invitations qui n'arrivent pas à leur destinataire... la liste est longue on ne va pas passer la soirée là-dessus. En fait il ne faudrait pas grand-chose pour que tout rentre dans l'ordre et que chacun puisse faire correctement son travail. Mais je ne sens aucune volonté du Maire de faire évoluer la situation dans le bon sens... au contraire ! On aura sûrement l'occasion de reparler de ce sujet !

Donc... pour revenir au PLU, à l'issue de la période qui s'ouvre aujourd'hui et qui doit conduire d'ici quelques mois à l'approbation du PLU et en fonction des éléments d'appréciation qui seront fournis durant cette période je pourrai peut-être émettre un avis, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, j'ai donc décidé de ne pas prendre part au vote de cette délibération.

Bruno Gerelli
14 décembre 2006